

au traitement des religieux affectés au service des hôpitaux. C'est lui qui fit relever sur la place de la Bastille son collègue et ami, le commandant de Charbonnel, blessé mortellement par les insurgés à l'attaque d'une barricade (juin 1848), et le ramena chez lui sous une grêle de balles. Après la session, M. Grellet de la Deyte fut vivement combattu par le parti républicain avancé et reprit sa place au barreau de la cour de Riom. Elu bâtonnier de l'ordre, il assista en cette qualité aux obsèques de Berryer (1868). Très versé dans les questions archéologiques et scientifiques, il fut un des membres les plus compétents et les plus actifs des Sociétés académiques du Puy (1838) et de Clermont (1855), et publia dans les recueils de ces Sociétés des biographies et de nombreux mémoires. Il fut élu secrétaire de la section des sciences dans la 22^e session du congrès scientifique de France qui se tint au Puy (1855). Possesseur d'une grande fortune territoriale, il s'occupa avec succès de questions agricoles et fut, durant de longues années, secrétaire général de la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme. Il devint ensuite conseiller municipal et administrateur des hospices de la ville de Riom. A plusieurs reprises, il fut vice-président du conseil général de la Haute-Loire, dont il était membre depuis 1871 pour le canton d'Allègre, ayant succédé à son frère aîné, qui avait occupé le même siège pendant trente-cinq ans.

GRENIER (JEAN-BAPTISTE), député en 1789, et au Corps législatif de l'an XII à 1810, né à Brioude (Haute-Loire) le 21 avril 1753, mort à Riom (Puy-de-Dôme) le 10 avril 1838, « fils de Claude Grenier, marchand épicier, et de Marguerite Solet, ses père et mère, » était avocat avant la Révolution, et secrétaire de l'administration provinciale. Elu, le 26 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux, par la sénéchaussée de Riom, avec 172 voix, il se fit peu remarquer dans l'Assemblée constituante. Il devint ensuite commissaire du gouvernement près le tribunal de Brioude: suspect en 1793 et 1794, il ne fut rappelé aux fonctions publiques qu'après le coup d'Etat du 18 brumaire; le 3 floréal an VIII, J.-B. Grenier fut nommé sous-préfet de Brioude. Partisan du gouvernement consulaire et impérial, il fut élu (29 thermidor an XII), par le Sénat conservateur, député de la Haute-Loire au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1810.

GRENIER (PIERRE, CHEVALIER), député au Corps législatif de l'an XII à 1809, né à Pezénas (Hérault) le 10 octobre 1756, mort à Montpellier (Hérault) le 6 juillet 1819, « fils de Jean-Jacques-Joseph Grenier, négociant, et de demoiselle Marie-Rose Bepel, » était homme de loi à Pezénas et administrateur des hospices. La Révolution le fit successivement agent national et commissaire du Directoire exécutif dans l'Hérault. Après le 18 brumaire, il devint, en l'an VIII, sous-préfet de Béziers. Puis il fut désigné, le 29 thermidor an XII, par le Sénat conservateur, comme député de l'Hérault au Corps législatif. Vice-président de cette Assemblée, il y soutint avec zèle les institutions impériales jusqu'en 1809. — Membre de la Légion d'honneur, et chevalier de l'Empire, du 11 juillet 1810.

GRENIER (PAUL, COMTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours et député de 1818 à 1822, né à Sarrelouis (Prusse rhénane) le 29 janvier

1768, mort à Morembert (Aube) le 18 avril 1872, fils d'un huissier, s'enrôla en 1784, et, jusqu'à la Révolution, gagna péniblement ses grades; mais, après Jemmapes, il fut nommé adjudant-général, puis général de brigade en avril 1794 et général de division au mois d'octobre suivant, après avoir reçu à Fleurus les éloges de Jourdan pour sa valeureuse conduite. Envoyé à l'armée du Rhin, il força avec l'avant-garde le passage de ce fleuve en 1795, et, en 1797, se distingua à Neuwied. Nommé ensuite à l'armée d'Italie, il y resta peu de temps, revint à l'armée du Rhin, où, en 1800, il contribua à la prise de Guntzbourg et aux victoires d'Hochstedt et de Hohenlinden. A la paix de Lunéville, il fut nommé inspecteur de l'infanterie et resta quelque temps dans l'inactivité en raison de ses relations avec Moreau. Membre de la Légion d'honneur du 19 frimaire an XII, et commandeur du 25 prairial de la même année, il fut envoyé à l'armée d'Italie, devint, en 1806, gouverneur de Mantoue, et grand-officier de la Légion d'honneur le 25 décembre 1807, commanda une division de l'armée du prince Eugène, se distingua au passage de la Piave, et, durant la campagne d'Autriche, aux batailles de Raab et de Wagram; il fut fait alors grand-aigle de la Légion d'honneur (14 août 1809), puis comte de l'Empire (3 mai 1810). Commandant en chef de l'armée de l'Italie méridionale, il reçut, en 1812, la mission de protéger la retraite du prince Eugène sur Witepsk, puis sur Krasnoë; l'année suivante, il commanda un corps d'armée sur l'Adige et contribua à la victoire du Mincio; puis, après la défection de Murat, qui tenait à sauver son trône et qui ne put même sauver sa tête, il eut le mérite de ramener en France l'armée d'Italie. A la première Restauration, il reçut de Louis XVIII la croix de chevalier de Saint-Louis et le commandement de la 8^e division militaire. Elu, pendant les Cent-Jours (12 mai 1815), représentant du collège de département de la Moselle, avec 76 voix sur 128 votants et 253 inscrits, il fut nommé vice-président de la Chambre, fit partie de la commission chargée de présenter à Napoléon un projet d'adresse, et, après Waterloo, commanda l'armée de Paris et fut l'un des membres de la commission provisoire du gouvernement. La seconde Restauration s'empressa de le mettre à la retraite (27 janvier 1816), ce qui ne l'empêcha pas d'être élu, le 20 octobre 1818, député par le collège de la Moselle avec 105 voix (161 votants, 246 inscrits). A la Chambre, où son autorité était reconnue, il défendit toujours la mémoire et les droits de ses anciens compagnons d'armes, et parla en faveur de la loi du recrutement. A la fin de la législature, il se retira dans sa terre de Morembert où il mourut. Il a publié : *Correspondance du général Grenier et de son état-major avec les généraux Jourdan, Kléber, etc., pour servir à l'histoire des campagnes de 1795 et 1796* (Bamberg, 1800).

GRENIER (JEAN, BARON), député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunat et pair de France, né à Brioude (Haute-Loire) le 16 septembre 1753, mort à Riom (Puy-de-Dôme) le 30 janvier 1841, n'est point parent de Jean-Baptiste Grenier (V. plus haut) avec lequel un grand nombre de biographes l'ont confondu, et qui, né dans la même ville que lui, et la même année, est mort comme lui à Riom, mais à une date différente. Fils de Benoit Grenier, notaire, et de Jeanne Trioliet, il étudia le droit et vint se fixer au barreau de Riom en 1776; il s'y distingua par son talent et son savoir, et fit paraître en

1785 un *Commentaire*, qui fut très remarqué, sur une matière neuve et difficile : il s'agissait de l'édit des hypothèques de 1771. Il adopta, très modérément, les idées nouvelles en 1789, fut nommé, l'année d'après, procureur-syndic du district de Riom, fonctions qu'il perdit sous le régime révolutionnaire, et devint, à la fin de 1795, commissaire national, puis commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal civil de Riom. Elu, le 23 germinal an XI, député de la Haute-Loire au Conseil des Cinq-Cents, il s'y occupa surtout de questions juridiques, parla sur les testaments militaires, appuya le projet interprétatif de la loi du 17 nivôse sur les successions, et, rapporteur de la question des reventes des domaines nationaux, proposa d'en exclure l'action en rescision. Après le coup d'Etat de brumaire, auquel il ne s'était pas montré hostile, Grenier fut (4 nivôse an VIII) nommé membre du Tribunat. Il y vota en faveur du rétablissement du droit de tester, qu'il considérait comme inhérent au droit de propriété, repoussa la proposition de faire succéder la nation de préférence aux parents collatéraux, et prit une grande part à la discussion des codes, comme l'un des deux secrétaires de la section de législation. Secrétaire de l'Assemblée en 1804, il fut de ceux qui se prononcèrent avec le plus d'empressement pour l'établissement de l'Empire. Après la suppression du Tribunat (1807), Grenier rentra dans la magistrature. Nommé, le 11 décembre 1808, procureur général à la cour d'appel de Riom, il conserva ce poste à la réorganisation des tribunaux en 1811, et y fut même maintenu sous la Restauration, jusqu'à l'époque où le gouvernement royal le fit (24 août 1819) premier président de la même cour. Il était baron de l'Empire depuis 1810. La monarchie de juillet le compta ensuite parmi ses partisans. Une ordonnance du 11 octobre 1832 appela le baron Grenier à la Chambre des pairs, où il défendit jusqu'à sa mort (1841) le régime existant. En 1834, l'Académie des sciences morales et politiques l'admit comme membre correspondant, en raison des ouvrages estimés de droit et de législation dont il était l'auteur et parmi lesquels on peut citer : ses travaux personnels pour l'élaboration du code civil, son *Essai sur l'adoption, considérée dans ses rapports avec l'histoire, la morale et la législation* (1801); *Traité des Donations, des Testaments et de toutes autres dispositions gratuites* (1807); le *Traité des Hypothèques* (1822). Il mourut à Riom premier président honoraire et commandeur de la Légion d'honneur.

GRENOT (ANTOINE), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Gendray (Jura) le 7 août 1748, mort à Gendray le 25 mai 1808, exerçait avant la Révolution la profession d'avocat à Gendray; s'étant signalé par son enthousiasme pour les principes nouveaux, il fut élu, le 15 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux pour le bailliage de Dôle, par 117 voix sur 156 votants, et prit part au serment du Jeu de paume. Après la Constituante, où il passa inaperçu, il devint juge de paix de Gendray, puis, le 4 novembre 1792, fut nommé membre de la Convention par le département du Jura, le 3^e sur 7, à la pluralité des voix sur 451 votants. Il y prit place parmi les Girondins, vota la mort de Louis XVI, protesta contre le 31 mai et contre la suppression du comité des 12, et, compris dans le décret du 8 octobre 1793 sur les députés prévenus de

conspiration, fut décrété d'arrestation. Il demeura dix-huit mois caché, et reprit sa place à la Convention le 18 brumaire an III. Envoyé en mission aux armées de Brest et de Cherbourg, il concourut avec Guerneur à faire exécuter le traité de la Jaulnais conclu, le 15 février 1795, entre Ruelle, député, et les chefs vendéens Charette et Sapinaud. Mais il est permis de croire qu'il chercha l'extermination des royalistes plutôt que la pacification du pays, car le 15 mai suivant, il dénonça une nouvelle prise d'armes des chouans, qui voulaient demander au comité de salut public l'élargissement de Louis XVII et de sa sœur, et qui annonçaient, par la bouche de leur général Cormatin, que, faute de l'acceptation, toute la Bretagne se soulèverait. Le 21 vendémiaire an IV, Grenot fut élu député du Jura au Conseil des Cinq-Cents, par 254 voix (291 votants), et réélu, le 24 germinal an IV, par le même département à la même assemblée. Il se rallia au 18 brumaire et à la Constitution de l'an VIII, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante :

« Saint-Mihiel, ce 2 nivôse an VIII de la République, une et indivisible.

« Grenot, représentant du peuple, délégué des Consuls dans la deuxième division militaire,
« Aux représentants du peuple composant la commission intermédiaire du Conseil des 500.

« Citoyens collègues,

« Je m'empresse de vous adresser mon acceptation de l'Acte constitutionnel, et en attendant que je puisse à mon retour dont l'époque n'est pas encore fixée signer le registre qui a été ouvert pour les représentants du peuple, veuillez bien ordonner la mention de ma lettre et même la faire annexer au registre si vous le jugez nécessaire.

« Salut et fraternité,

« GRENOT. »

Le surlendemain, 4 nivôse, Grenot fut choisi par le Sénat conservateur comme député du Jura au nouveau Corps législatif; il en sortit en l'an XII, et rentra dans la vie privée.

GREPPO (JEAN-LOUIS), représentant en 1848, en 1849, en 1871, député de 1876 à 1885, né à Pouilly-le-Monial (Rhône) le 8 janvier 1810, mort à Paris le 27 août 1888, était fils d'un vigneron. Il quitta sa famille à l'âge de 14 ans et se rendit à Lyon pour y apprendre le métier de tisseur. Dès ce moment il commença à faire de l'agitation républicaine et à se mêler aux mouvements populaires; il prit part aux événements de 1830 et aux émeutes qui ensanglantèrent Lyon le 21 novembre 1832 et le 9 avril 1834, à côté de Lagrange et de Baune, en chantant la *Marseillaise*. Membre de plusieurs sociétés secrètes, un des chefs de l'association des « Mutuellistes », chef d'atelier dans une soierie où il exerçait une grande influence sur les ouvriers, M. Greppo était désigné pour être, en 1848, représentant du peuple. Le 23 avril, il fut élu représentant du Rhône à l'Assemblée constituante, le 14^e et dernier, par 43,194 voix; il siégea à l'extrême-gauche, fit partie du comité du travail, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre le décret sur les clubs, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, pour l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution

par le peuple, pour le droit au travail, contre l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre la campagne de Rome, pour la mise en accusation du président et des ministres. Il fut le seul représentant qui vota contre l'ordre du jour motivé contre la proposition Proudhon, et il s'est souvent défendu depuis d'avoir entendu par là voter pour cette proposition. Le 13 mai 1849, il fut réélu par le même département à la Législative, le 7^e sur 11, avec 70,223 voix (110,722 votants, 154,740 inscrits); il obtint aussi à Paris, mais sans être nommé et comme candidat socialiste, plus de 100,000 voix. Il se signala par la violente opposition qu'il fit au nouveau pouvoir et par l'appui qu'il prêta à la demande de mise en accusation du ministère, à l'occasion du siège de Rome, déposée le 11 juin 1849 par Ledru-Rollin. Aussi, au 2 décembre 1851, M. Greppo, dont la peur ne paralysa, a-t-on dit, que les projets de résistance, fut expulsé. Il se retira en Belgique, puis en Angleterre, revint en France après l'amnistie de 1859, et fut impliqué, vers la fin de l'empire, avec Miot et 52 autres accusés, dans un procès politique pour association secrète. Il fut acquitté. Après le 4 septembre 1870, il fut nommé maire du 4^e arrondissement de Paris; il donna sa démission au mois d'octobre suivant et fut remplacé par M. Vautrain. Elu, le 8 février 1871, représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le 24^e sur 43, par 101,018 voix (328,970 votants, 547,858 inscrits), il signa, après le 18 mars, la proclamation des maires et députés de Paris, et se mêla activement aux tentatives de conciliation entre Versailles et la Commune. A l'Assemblée, il prit place à l'extrême-gauche et vota contre la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, pour l'amendement Barthé, pour le retour à Paris, contre le 24 mai, contre la démission de M. Thiers, contre la prorogation des pouvoirs du Maréchal, contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie, pour la dissolution, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Nommé, le 20 février 1876, député du 12^e arrondissement de Paris par 7,314 voix (12,605 votants 15,561 inscrits), contre 1,991 voix à M. Farcy, 1,825 à M. de Rancy, 566 à M. Beaura, 410 à M. Perrinelle, il devint vice-président de son groupe, vota l'amnistie pleine et entière, fit de l'opposition au 16 mai, et fut des 363. Réélu, le 14 octobre 1877, dans le même arrondissement, par 11,716 voix (13,354 votants, 16,377 inscrits), contre 182 à M. Touchard et 154 à M. Perron, M. Greppo se rapprocha des opportunistes, et, après les élections du 21 août 1881, qui le ramenèrent à la Chambre, par 7,942 voix (14,063 votants, 18,236 inscrits), contre 3,847 voix à M. Jules Roche, radical-socialiste, 1,029 à M. Harry, et 658 à M. Fruneau, tous deux candidats ouvriers, il soutint les opportunistes au pouvoir. Aussi, porté sur la liste opportuniste, échoua-t-il une première fois, le 4 octobre 1885, dans le département de la Seine, avec 101,034 voix sur 434,011 votants, et une seconde fois, le 13 décembre suivant, dans le même département, à l'élection partielle qui avait pour but de pourvoir au remplacement de six députés ayant opté pour d'autres départements; il ne recueillit alors que 95,518 voix sur 347,069 votants. On a de lui : *Catéchisme social* (1848), exposé sommaire de la doctrine de la solidarité, et *Réponse d'un socialiste à M. le maréchal Bugeaud* (1848).

GRESLAN (JEAN-BAPTISTE-PIERRE-PROSPER DE), représentant en 1849, né à Saint-Denis (île

de la Réunion) le 26 décembre 1796, mort à Paris le 9 novembre 1852, entra dans la magistrature et fut nommé, le 11 juin 1820, conseiller auditeur à la cour royale de la Réunion. Délégué au parquet du tribunal de Saint-Denis le 1^{er} octobre 1824, il fut promu, le 1^{er} octobre 1827, procureur du roi près le tribunal de Bourbon, refusa, le 23 décembre de la même année, le poste de procureur du roi, chef du service judiciaire à Chandernagor, et, sous le gouvernement de Louis-Philippe, fut fait successivement : conseiller auditeur à la cour royale de Bourbon (25 juillet 1834), procureur du roi près le tribunal de Saint-Paul (30 mai 1837), procureur du roi près le tribunal de Saint-Denis (17 février 1838). Devenu substitut du procureur général près la cour royale d'Alger, M. de Greslan, dont les opinions étaient nettement monarchistes, fut élu, le 21 octobre 1849, représentant de l'île de la Réunion à l'Assemblée législative, le second et dernier de la liste, par 5,297 voix (9,186 votants, 34,810 inscrits). Il siégea à droite, s'associa à tous les votes de la majorité conservatrice, combattit les propositions républicaines, et ne fit point partie d'autres assemblées.

GRESLEY (HENRI-FRANÇOIS-XAVIER), sénateur de 1879 à 1890 et ministre, né à Vassy (Haute-Marne) le 9 février 1819, mort à Paris le 2 mai 1890, entra à 19 ans à l'École polytechnique, et en sortit dans l'état-major en 1820. Lieutenant au 57^e de ligne, puis au 7^e lanciers, il devint, en 1841, aide-de-camp du général Herbillon, commandant de Constantine, et, toujours en Afrique, passa capitaine en 1845, chef d'escadron en 1855, lieutenant-colonel en 1861 et colonel en 1865; il avait pris part à plusieurs campagnes, et, à Zaatcha (1849), avait été blessé d'un coup de feu. Quand le général Herbillon fut rappelé en France, le colonel Gresley entra dans les bureaux arabes, fut nommé chef du bureau politique d'Alger en 1862, et occupa ce poste jusqu'en 1870. Il rentra en France au moment de la guerre franco-allemande, devint chef d'état-major du général Duhesme, général de brigade (12 août 1870) après Fréschwiller, et vint à Châlons réorganiser le 12^e corps d'armée. Fait prisonnier à Sedan, il fut interné en Allemagne, et, après la paix, commanda une brigade d'infanterie de la division Lacretelle, lors de la lutte contre la Commune. Le duc d'Aumale, nommé commandant du 7^e corps à Besançon, le prit pour chef d'état-major (1873); en 1875, M. Gresley fut promu général de division, puis chef d'état-major général au ministère de la Guerre. Conseiller d'Etat en service extraordinaire (14 avril 1876), il défendit devant les Chambres, comme commissaire du gouvernement, les projets militaires. Mis en disponibilité à l'avènement du ministère de Rochefouët (décembre 1877), le général Gresley fut le candidat des gauches à l'élection d'un sénateur inamovible, le 15 novembre 1878; il échoua contre M. Numa Baragnon, qui l'emporta de 4 voix. Il rentra dans l'activité en acceptant du maréchal de Mac-Mahon le portefeuille de la Guerre (13 janvier 1879); là, il remplaça neuf commandants de corps d'armées dont les pouvoirs étaient légalement expirés, ordonna l'exécution de la *Marseillaise* dans les cérémonies officielles, réglements la présence des piquets d'honneur aux obsèques religieuses, organisa les comités directeurs de l'infanterie et de la cavalerie, etc. Il donna brusquement sa démission le 20 décembre 1879, à l'issue de la discussion d'une interpellation qui lui avait été désagréable. Le 27 mai

précédent, il avait été élu, par le Sénat, sénateur inamovible, en remplacement de M. de Greffulhe, décédé, avec 151 voix sur 249 votants. A sa sortie du ministère, il reçut le commandement du 5^e corps, à Orléans. Grand-officier de la Légion d'honneur du 8 février 1880, décoré de la médaille militaire, il a été retraité comme général de division le 21 mars 1884. A la Chambre haute, où il siégea au centre gauche, il a rarement pris part autrement que par ses votes aux travaux parlementaires. Il a soutenu les ministères républicains, et a voté cependant contre l'expulsion des princes; la lente maladie qui a amené sa mort le tenait depuis longtemps déjà éloigné du Sénat.

GRESOLLES (CHARLES-HENRI GAYARDON, COMTE DE), député en 1789, né à Saint-Martin (Loire) le 24 novembre 1740, mort à une date inconnue, appartenant, sous l'ancien régime, aux armées du roi, et parvint au grade de lieutenant colonel de cavalerie. Le 23 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage du Forez. M. de Gresolles se fit peu remarquer dans l'Assemblée constituante. On le retrouve, le 23 vendémiaire an IV, haut juré de la Loire, puis conseiller général de ce département après le 18 brumaire. Il était chevalier de Saint-Louis.

GRESSIER (EDMOND-VALLÉRY), député au Corps législatif de 1863 à 1869, sénateur et ministre du second Empire, né à Corbie (Somme) le 21 décembre 1815, entra à l'Ecole polytechnique en 1832, puis, indépendant par sa situation de fortune, il fit son droit après sa sortie de l'école, se fit inscrire au barreau de Paris, épousa la fille de M. Chaix-d'Est-Ange (1847), et devint, après 1848, avocat des Domaines, du Trésor et de la Ville. Conseiller général du canton de Corbie (1861), il fut élu (1^{er} juin 1863) député du Corps législatif dans la 5^e circonscription de la Somme, par 19,228 voix (28,662 votants, 33,620 inscrits), contre 9,303 à M. d'Hésecques, candidat d'opposition. Partisan du gouvernement impérial, membre des commissions du budget, de l'emprunt de 1866, de la loi militaire, il fut appelé (décembre 1868) au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, et s'occupa particulièrement de l'organisation de l'enseignement supérieur de l'agriculture et de la réforme des fermes-écoles. Lors du remaniement ministériel du 12 juillet 1869, il conserva le portefeuille des Travaux publics jusqu'à l'avènement du ministère Ollivier, et fut alors nommé sénateur (28 décembre). Officier de la Légion d'honneur du 14 août 1866, commandeur du 27 décembre 1869. A la révolution du 4 septembre 1870, il est rentré au barreau de Paris.

GRÉTERIN (THÉODORE), sénateur du second Empire, né à Sévigny-la-Forêt (Ardennes) le 12 novembre 1794, mort à Paris le 16 mai 1861, étudia le droit et entra de bonne heure au ministère des Finances. A la fin de la Restauration, il était chef de bureau des douanes, et, après 1830, chef de division de ce service, puis directeur. Président du conseil spécial des douanes, il s'occupa de donner plus de développement et de clarté aux *Tableaux annuels* de son administration. Commandeur de la Légion d'honneur (avril 1841), il fut fait grand-officier le 17 janvier 1853. Le second Empire le nomma en outre conseiller d'Etat, le comprit d'office dans la nouvelle section d'administration de l'Académie des sciences morales et politiques

(1855), et l'appela au Sénat par décret du 3 mars 1860. Il mourut l'année suivante. On n'a sous son nom que des *Rapports* aux ministres et des *Mémoires* sur des matières fiscales.

GRÉVY (FRANÇOIS-JULES), représentant en 1848 et en 1849, député de 1868 à 1870, représentant en 1871, député de 1876 à 1879, et président de la République, né à Mont-sous-Vaudrey (Jura) le 15 août 1807. Les registres de l'état civil de Mont-sous-Vaudrey ayant été consumés dans un incendie vers 1812, les dictionnaires biographiques, même les plus récents, ont attribué à M. Grévy une date de naissance erronée, et l'ont, pour la plupart, rajeuni de six ans; nos recherches sur ce point nous ont donné lieu de constater que le nom de M. Grévy ne figure pas sur les listes de tirage au sort de la commune de Mont-sous-Vaudrey, et nous ont permis de supposer qu'il a pu profiter de l'incendie des registres pour échapper à la conscription. Fils d'un ancien volontaire de 1792 qui était parvenu au grade de chef de bataillon et qui s'était retiré bourgeoisement à Mont-sous-Vaudrey à l'époque du Consulat, M. Jules Grévy quitta à dix ans la maison paternelle pour commencer ses études au collège de Poligny; il les continua à Besançon, vint faire son droit à Paris, et se fit inscrire au barreau de cette ville en 1837. Il débuta non sans succès, dans une cause politique, en défendant devant la cour des pairs Philippet et Quignot, complices de Barbès dans l'insurrection du 12 mai 1839. Il se lia avec les hommes en vue du parti libéral, et, à la révolution de février, fut nommé, par le gouvernement provisoire, commissaire de la République dans le Jura. Il montra dans ces fonctions du calme et de la fermeté: « Je ne veux pas, disait-il, que la République fasse peur. » Dans la déclaration qu'il signa, en avril 1848, pour se porter candidat à l'Assemblée nationale, il demanda « une République forte et libérale qui se fasse aimer par sa sagesse et sa modération, qui attire et pardonne tous les partis; la moralité dans le pouvoir, etc. » Elu représentant du Jura le 23 avril, le 1^{er} sur 8, par 65,150 voix sur 74,155 votants, il s'assit à gauche, et prit une part active aux travaux de l'Assemblée. Le 21 juin, il demanda la diminution de l'impôt des boissons, déposa (8 août) avec Pascal Duprat et Berryer un amendement au projet de cautionnement des journaux; parla (25 août) contre les poursuites demandées contre Louis Blanc et Caussidière; combattit (1^{er} septembre) le rétablissement de la contrainte par corps; vota contre l'état de siège; et, le 6 octobre, développa, lors de la discussion sur l'art. 20 de la Constitution, l'amendement célèbre qui a gardé son nom et qui était ainsi conçu: « L'Assemblée nationale délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui reçoit le titre de président du conseil des ministres.

« Le président du conseil des ministres est nommé par l'Assemblée nationale au scrutin secret et à la majorité des suffrages.

« Le président du conseil des ministres est élu pour un temps illimité, il est toujours rééligible. » — « Oubliez-vous, disait-il, que ce sont les élections de l'an X qui ont donné à Bonaparte la force de relever le trône et de s'y asseoir? Etes-vous bien sûrs que dans cette série de personnages qui se succéderont tous les quatre ans au trône de la présidence, il n'y aura que de purs républicains empressés d'en descendre? Etes-vous sûrs qu'il ne se trouvera jamais un ambitieux tenté de s'y perpétuer?

Et si cet ambitieux est le rejeton d'une famille qui ait régné sur la France, répondez-vous que cet ambitieux ne parviendra pas à renverser la République? Ces prophétiques paroles ne purent convaincre l'Assemblée, qui repoussa l'amendement par 613 voix contre 158. Le 9 décembre suivant, M. Grévy fut élu membre de la commission faisant fonction provisoire de conseil d'Etat. Le 13, il défendit son rapport sur le projet de loi de l'impôt de mutation sur les biens de main-morte. Le 19 janvier 1849, rapporteur de la proposition Râteau (*Voy. ce nom*), il la combattit, au nom du comité de la justice dont il était membre, et en fit rejeter la prise en considération. Elu vice-président de l'Assemblée le 5 mars, et réélu le 4 avril, il parla contre l'expédition romaine, et conclut, comme rapporteur, au rejet de la proposition de concentrer entre les mains du général Changarnier le double commandement en chef de l'armée de Paris et de la garde nationale (19 mai). Il avait voté, durant la session, pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre la loi sur les attroupements, contre la proposition Proudhon, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'ordre du jour en faveur de Cavaignac, pour la suppression de l'impôt du sel, pour l'amnistie des transportés, pour le blâme de la dépêche Léon Faucher, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Le département du Jura réélut M. Jules Grévy à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 1^{er} sur 7, par 48,740 voix sur 71,295 votants et 90,110 inscrits. Il reprit sa place à gauche, et parut souvent à la tribune, pour protester (18 juin) contre la suppression de plusieurs journaux, pour combattre (7 juillet) la demande en autorisation de poursuites contre sept représentants, pour attaquer (23 juillet) le projet de loi répressif sur la presse, présenté par le gouvernement, pour demander, sur la même question, la suppression du cautionnement, pour s'opposer (9 août) à la loi proposée sur l'état de siège, pour réclamer (14 décembre) la suppression de l'impôt des boissons, « inique dans sa répartition, odieux dans son mode de perception, inhumain dans son principe, désastreux dans ses conséquences. » Lors de la discussion de la loi du 31 mai, restrictive du suffrage universel, il réfuta (25 mai) M. Thiers : « Toute atteinte, dit-il, portée au suffrage universel est un attentat contre la souveraineté du peuple. La Constitution a bien pu le reconnaître et le proclamer, elle ne l'a pas créé. Il existait avant elle comme un droit antérieur et supérieur aux lois positives, comme un droit imprescriptible, etc. » Il parla encore (22 février, 4 mars, 8 avril, 30 juillet, 5 août 1850) sur des concessions de chemins de fer, et s'éleva (15 juillet 1851) contre la révision de la Constitution. Il collaborait à cette époque à la *République universelle*, avec Joigneaux, Pascal Duprat, etc. Le coup d'Etat de décembre 1851, qu'il avait prévu : « Le danger, avait-il dit à la tribune en mai 1849, n'est plus dans les émeutes, il est dans les coups d'Etat, » le rendit exclusivement au barreau. Arrêté à la mairie du 10^e arrondissement, il fut enfermé un moment à Mazas. Sans être candidat au Corps législatif, il obtint, le 29 février 1852, dans la 1^{re} circonscription du Jura, 168 voix contre 23,764 au candidat officiel élu, M. Dalloz, et, dans la 2^e circonscription, 400 voix contre 29,261 à l'élu, candidat officiel, M. Charlier. Il reprit ses occupations professionnelles et ne rentra dans la vie politique qu'à l'élection partielle qui eut lieu dans le Jura, le 16 avril 1858, pour remplacer M. de Toulangeon, dé-

cedé. Malgré la pression administrative, patronnée par Berryer, il fut élu, dans la 2^e circonscription de ce département, par 22,595 voix sur 34,028 votants et 42,131 inscrits, contre 11,263 voix au candidat officiel, M. Huot. Le barreau de Paris s'associa à ce succès en nommant bâtonnier M. Grévy, qui inaugura cette fonction en prononçant un discours remarquable sur la tombe de Berryer. Au Corps législatif, il parla (13 mars 1869) sur les travaux du Trocadéro, protesta contre l'aliénation d'une partie du jardin du Luxembourg, et, aux élections générales du 24 mai 1869, fut réélu député par 15,928 voix sur 17,932 votants et 28,780 inscrits. Président de la réunion parlementaire de « la gauche fermée » dite de la rue de la Sourdière, il eut à lutter contre M. Ernest Picard, partisan d'une « gauche ouverte », et, inébranlable dans son opposition à l'Empire, dit qu'il ne voulait être « ni dupe, ni complice ». Le 2 février 1870, il renouvela la célèbre proposition des questeurs de 1851, en réclamant pour le Corps législatif le droit de disposer lui-même de la force armée nécessaire à sa sûreté; le 23 février, il parla contre les candidatures officielles, et s'éleva énergiquement (4 avril) contre le plébiscite : « Quand on place, dit-il, une nation entre le fait accompli et le néant, en la trompant, en la terrifiant, je dis que la réponse qu'on lui demande est un ordre qu'on lui donne; » et il signa le manifeste des gauches du 19 avril, conseillant de voter *non*. Lors de la discussion de la loi sur les délits de presse, il défendit la compétence du jury (19 et 23 mai), réclama (24 juin) l'élection des maires par les conseils municipaux, et, au cours de la discussion sur la pétition des princes d'Orléans demandant à rentrer en France (2 juillet), il déclara « qu'il était obligé de s'abstenir de voter, parce que, d'un côté, il ne voulait pas repousser la pétition de citoyens demandant la fin de leur exil, et que, d'un autre côté, il ne voulait pas rappeler la royauté, deux questions qui se trouvaient habilement mêlées et confondues dans la pétition. » La révolution du 4 septembre 1870 députa, dans sa forme insurrectionnelle, à M. Grévy, homme de la légalité, et il demanda en vain, à plusieurs reprises, l'élection d'une Assemblée nationale. Le 8 février 1871, il fut élu représentant dans deux départements : dans les Bouches-du-Rhône, le 5^e sur 11, par 31,164 voix sur 75,803 votants et 140,189 inscrits, et dans le Jura, le 1^{er} sur 6, par 49,139 voix sur 49,963 votants et 89,769 inscrits. Il opta pour le Jura, et, le 16 février, fut élu à Bordeaux président de l'Assemblée, par 519 voix sur 536 votants.

Le même jour il déposa, avec M. Dufaure, une proposition ayant pour objet de nommer M. Thiers chef du pouvoir exécutif de la République française, motion qui fut votée, le lendemain, à une immense majorité. C'était en partie la réalisation de « l'amendement Grévy » de 1848. A la présidence de la Chambre, son sang-froid et son impartialité en quelque sorte résignée rompaient avec les traditions d'esprit et d'à-propos des Dupin, des Armand Marrast, des de Morny, mais s'harmonisait singulièrement avec les tristesses patriotiques du moment. Huit fois l'Assemblée le rappela au fauteuil : le 16 mai 1871 par 506 voix sur 520 votants, le 16 août par 461 voix sur 468 votants, le 5 décembre par 511 voix sur 525 votants, le 5 mars 1873 par 494 voix sur 537 votants, le 5 juin par 459 voix sur 476 votants, le 12 décembre par 462 voix sur 505 votants, le 12 février 1873 par 421 voix sur 527 votants, le 2 avril par 349 voix sur 533 votants. Cette dernière réélection avait

été motivée par la démission de M. Grévy après l'incident de séance entre M. de Grammont et M. Le Royer (*Voy. ces noms*) (1^{er} avril). Se croyant en butte à l'hostilité systématique de la droite, et bien que réélu le lendemain, M. Grévy refusa de remonter au fauteuil, et prit place dans les rangs de la gauche républicaine. Partisan de Thiers, il publia (23 avril) un appel aux électeurs en faveur de la candidature de M. de Rémusat contre celle de M. Barodet, et, peu après, une brochure, *le Gouvernement nécessaire*, apologie de la République conservatrice. Les 5 et 19 novembre, il parla contre la prorogation demandée du pouvoir du maréchal de Mac-Mahon, et, par suite, s'abstint de voter la Constitution du 25 février 1875; au cours de la législature, il s'était prononcé pour la paix, contre la démission de Thiers, contre la circulaire Pascal, contre l'arrêté contre les enterrements civils, contre le ministère de Broglie, pour la dissolution de l'Assemblée, pour l'amendement Pascal Duprat, pour l'amendement Wallon. Lors des premières élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il refusa la candidature dans le Jura, et se réserva pour les élections législatives du 20 février suivant, qui lui donnèrent, dans l'arrondissement de Dôle, 12,417 voix sur 15,964 votants et 19,281 inscrits, contre 3,408 voix à M. d'Aligny, légitimiste. Nommé président provisoire de la nouvelle Chambre le 8 mars, par 414 voix sur 430 votants, il devint président définitif le 13, par 462 voix sur 468 votants. Chargé en cette qualité de lire à la Chambre, le 25 juin 1877, le décret de dissolution obtenu par le ministère du Seize-Mai, il s'exprima ainsi : « Le pays devant lequel la Chambre va retourner, lui dira bientôt que, dans sa trop courte carrière, elle n'a pas cessé un seul instant de bien mériter de la France et de la République. » La mort de Thiers, survenue le 3 septembre, plaça un moment M. Grévy à la tête du parti républicain; aux élections du 14 octobre, il fut deux fois élu : à Dôle, par 12,304 voix sur 17,563 votants et 20,122 inscrits, contre 5,173 voix au candidat du gouvernement, M. d'Aligny, et dans le 9^e arrondissement de Paris, par 12,365 voix sur 18,358 votants et 22,122 inscrits, contre 5,940 voix au candidat du gouvernement, M. Daguin. Il opta pour Dôle, et fut réélu par la Chambre président provisoire le 7 novembre, et président définitif le 12 : « Je m'efforcerai, dit-il, dans l'allocution d'usage, de me tenir à la hauteur de ma mission, comme la Chambre se tiendra, par sa modération et sa fermeté, à la hauteur de la sienne, s'inspirant de l'admirable sagesse et de la volonté souveraine du pays, qui est avec elle. » M. Grévy eut une part importante, auprès du maréchal de Mac-Mahon, dans la solution de la crise gouvernementale (novembre-décembre 1877) qui aboutit à la constitution du cabinet Dufaure. Lorsque les élections sénatoriales du 5 janvier 1879 eurent amené à la Chambre haute une majorité républicaine, le maréchal de Mac-Mahon saisit la première occasion de résigner ses fonctions de président de la République avant l'expiration du septennat (30 janvier 1879). Le même jour, M. Grévy fut élu à sa place pour sept années, au Congrès réuni à cet effet, par 563 voix sur 713 votants. Cette élection fut bien accueillie en France et à l'étranger : M. Grévy avait encore gardé du barreau un grand renom « d'austérité », et son caractère promettait d'apporter à l'ardeur des luttes de partis un contrepoids salutaire. Le 6 février, le nouveau président adressa aux Chambres un message dans lequel la phrase

la moins banale disait : « Soumis avec sincérité à la grande loi du régime parlementaire, je n'entrerai jamais en lutte contre la volonté nationale exprimée par ses organes constitutionnels. » M. Grévy traversa avec une correction toute constitutionnelle les crises politiques et ministérielles de sa carrière de président. Attaché à des habitudes modestes dont la bonhomie cordiale masquait à peine les calculs intéressés, il sut pourtant, sans rehausser l'éclat de sa haute situation, en soutenir presque jusqu'à la fin la dignité morale, et, à l'expiration de son mandat, le 23 décembre 1885, il fut réélu, pour sept ans, président de la République au Congrès, par 457 voix sur 589 votants : les droites s'étaient abstenues en masse. Deux ans après, le procès Caffarel-Limouzin vint confirmer les bruits, déjà répandus dans le public, qui mêlaient à des tripotages financiers et à des trafics de décorations le nom du gendre du président de la République, M. Wilson, habitant à l'Élysée auprès de son beau-père (*Voy. Wilson*). M. Grévy ne parut s'émouvoir ni de la demande d'enquête parlementaire de M. Cunéo d'Ornano (25 octobre 1887), ni de l'interpellation de M. de Douville-Maillefeu et de M. Fiu (10 novembre), ni du dépôt par le procureur général de Paris (17 novembre) d'une demande en autorisation de poursuites contre M. Wilson, ni du vote de la Chambre qui accorda les poursuites à l'unanimité moins 1 voix. En vieux jurisconsulte, il prétendait que les agissements de son gendre échappaient à la loi pénale, et il s'obstinait à le couvrir. Cette attitude fit bientôt concevoir à tous la nécessité de la démission du président de la République. Le 19 novembre, M. Clémenceau ayant déposé une demande d'interpellation « sur la situation politique », M. Rouvier, président du conseil, demanda l'ajournement au 21; mais l'ajournement ayant été repoussé par 317 voix contre 228, le cabinet se déclara démissionnaire. Cependant M. Wilson avait quitté depuis quelques jours l'Élysée, concession trop tardive pour calmer l'opinion publique. M. Grévy appela à lui la plupart des hommes politiques en vue : tous, M. Clémenceau comme M. Ribot, MM. de Freycinet, Goblet, Brisson, Le Royer, Ferry, Raynal, conseillèrent la démission; à quoi M. Grévy répondait invariablement qu'il ne s'en irait qu'à son heure, que seul il pouvait maintenir l'ordre au dedans, la paix au dehors, qu'il avait la garde de la Constitution, etc. Ces incertitudes ne laissaient pas que de jeter dans Paris une certaine agitation. Le 24, le président parut céder : il manda M. Ribot, lui déclara qu'il était décidé à se retirer, et le chargea de former un cabinet. Mais celui-ci ayant réclamé préalablement le message de démission, M. Grévy refusa, et M. Ribot se retira. L'Agence Havas annonça alors que le président n'acceptait pas la démission du cabinet Rouvier, et qu'il adresserait un message aux Chambres « dans les premiers jours de la semaine prochaine ». M. Rouvier demanda aux Chambres de s'ajourner jusqu'au jeudi 1^{er} décembre; mais ce délai avait changé de nouveau les dispositions de M. Grévy, qui, soutenu par les radicaux, en haine de M. J. Ferry qu'ils redoutaient de voir arriver à la présidence, prétendit qu'il espérait encore pouvoir résoudre la crise. Les Chambres, réunies à 2 heures, le 1^{er} décembre, firent savoir alors, à peu près dans les mêmes termes, qu'elles attendaient « la déclaration promise ». Cette énergique injonction, appuyée par le cabinet, produisit l'effet prévu, et, à la reprise des séances, à 6 heures, le cabinet déclara que la démission serait donnée le lendemain.

En effet, le vendredi 2, M. Grévy adressa aux deux Chambres un message qui débutait ainsi :

« MESSIEURS LES SÉNATEURS,
« MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

« Tant que je n'ai été aux prises qu'avec les difficultés accumulées en ces derniers temps sur ma route : les attaques de la presse, l'abandonnement des hommes que la voix de la République appelait à mes côtés, l'impossibilité croissante de constituer un ministère, j'ai lutté et je suis resté où m'attachait mon devoir.

« Mais au moment où l'opinion publique mieux éclairée accentuait son retour et me rendait l'espoir de former un gouvernement, le Sénat et la Chambre des députés viennent de voter une double résolution qui, sous la forme d'un ajournement à heure fixe pour attendre un message promis, équivaut à une mise en demeure au Président de la République de résigner son pouvoir. Mon devoir et mon droit seraient de résister, la sagesse et le patriotisme me commandent de céder, etc. »

Un silence glacial accueillit la lecture de ce message, qui se terminait par une apologie amère des neuf années de présidence ; et, sans réussir à donner le change à l'opinion, en faisant de ses services passés litière à ses rancunes personnelles, M. Grévy alla s'enfermer dans la retraite dorée que son économe prévoyance avait ménagée à ses vieux jours.

GRÉVY (JULES-PHILIPPE-LOUIS-ALBERT), frère du précédent, représentant en 1871, député de 1876 à 1880, membre du Sénat, né à Mont-sous-Vaudrey (Jura) le 23 août 1823, suivit, à l'exemple de son aîné, les cours de la faculté de droit de Paris et s'inscrivit au barreau de cette ville, où ses débuts à la conférence des avocats (1850-1852) furent assez remarquables. Il exerça ensuite à Besançon, y devint bâtonnier de l'ordre, collabora au journal le *Doubs*, et, chef de l'opposition démocratique, combattit ouvertement le plébiscite dans une série de conférences au Grand-Théâtre de Besançon. Ses opinions républicaines modérées le firent désigner par le gouvernement de la Défense nationale, le 6 octobre 1870, comme commissaire général dans les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône ; mais il abandonna bientôt ce poste, et, aux élections du 8 février 1871 se présenta aux suffrages des électeurs du Doubs, qui l'éluèrent, le 1^{er} sur 6, par 36,910 voix (53,134 votants, 81,915 inscrits), représentant à l'Assemblée nationale. Il siégea à la gauche républicaine, dont il devint le président, soutint de ses votes et de sa parole le gouvernement de Thiers, prit part à un certain nombre de discussions importantes, fut rapporteur de la loi de répartition des indemnités accordées pour faits de guerre, de la commission d'enquête sur les agissements bonapartistes (affaire Girard), du projet de loi sur la presse et sur la levée de l'état de siège. Il s'appliqua à assurer entre les diverses fractions de la minorité de gauche l'adoption d'une ligne de conduite qui devait aboutir au vote des lois constitutionnelles, et s'associa à ce dernier vote après avoir combattu le gouvernement du 24 mai et s'être prononcé contre le septennat, l'état de siège, la loi des maires, le ministère de Broglie, etc. Aux élections législatives du 20 février 1876, M. A. Grévy fut candidat dans la 1^{re} circonscription de Besançon : élu par 6,985 voix (9,095 votants, 12,680

inscrits), contre 2,053 voix à M. Rolland, il redevint président de la gauche républicaine, puis céda cette fonction à M. Leblond, et resta membre du comité de direction de ce groupe parlementaire (21 janvier 1877). Vice-président de la commission du budget de 1877, il fit partie de plusieurs commissions et présida celle de révision et de codification des lois sur la presse. Après l'acte du 16 mai 1877, il fut des 363 adversaires du ministère Fourtou-de Broglie. Réélu, le 14 octobre suivant, par 8,292 voix (9,902 votants, 13,723 inscrits), contre 1,579 voix à M. Boysson d'École, candidat officiel et monarchiste, il fut, dès la réunion de la Chambre nouvelle, nommé membre de la commission d'enquête électorale, vota pour les invalidations de plusieurs députés de la droite, soutint le cabinet Dufaure, se prononça pour les lois Ferry sur l'enseignement et, par décret en date du 15 mars 1879, décret qui devait être renouvelé six mois plus tard (15 septembre), reçut, à titre de mission temporaire, la direction civile et politique de l'Algérie. Ce premier essai de gouvernement civil au profit du frère du président de la République, dans notre principal colonie, fut l'objet des critiques les plus vives de la part des conservateurs. M. Albert Grévy rencontra plus d'une difficulté dans l'exercice de sa mission ; à la nécessité de réprimer, en mai 1879, une insurrection de Kabyles à Batna, s'ajoutèrent de fréquents conflits avec l'autorité militaire, conflits qui eurent maintes fois leur écho à la tribune parlementaire. En 1880, M. Albert Grévy quitta le palais Bourbon pour le Sénat, ayant été élu, le 6 mars, sénateur inamovible en remplacement de M. Crémieux, décédé, par 152 voix sur 159 votants. Il siégea à la gauche sénatoriale autant que le lui permirent ses occupations de gouverneur, répondit (mars 1881), comme commissaire du gouvernement, à l'interpellation de M. Thomson, sur l'incarcération arbitraire d'Arabes de la province de Constantine, fut attaqué (30 juin) à la Chambre par M. Jacques, pour avoir favorisé par son incurie l'insurrection du Sud-oranais, et vit sa situation de gouverneur notablement diminuée par les « décrets de rattachements » du 6 septembre suivant, qui lui enlevaient la plupart de ses attributions en rattachant chacun de ses services aux ministères compétents. Il fut remplacé, comme gouverneur civil de l'Algérie, le 26 novembre 1881, par M. Tirman. Au Sénat, il vota avec la majorité républicaine, notamment pour le divorce, pour l'expulsion des princes, pour la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse ; il s'est abstenu sur la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

GRÉVY (PAUL-LOUIS-JULES), membre du Sénat, né à Mont-sous-Vaudrey (Jura) le 5 septembre 1820, frère des précédents, entra à l'École polytechnique en 1841 et en sortit deux ans après officier d'artillerie. Il fit campagne en Algérie, en Crimée, en Italie, comme capitaine, et fut successivement promu : chef d'escadron le 3 février 1864, lieutenant-colonel le 17 août 1870, colonel le 17 août 1871, et général de brigade le 30 décembre 1875. Après avoir commandé la 4^e brigade d'artillerie du 4^e corps d'armée au Mans, puis la brigade du 19^e corps, il entra tardivement dans la politique, le 15 août 1883, comme sénateur du Jura, élu par 516 voix (655 votants), contre 19 à

M. Gagneur et 14 au général de Geslin, en remplacement de M. Tamisier. Le général Grévy s'assit à la gauche du Sénat et, sans prendre une part active aux délibérations, vota avec la majorité républicaine, notamment pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, pour la réforme du personnel judiciaire, pour le divorce, pour les crédits du Tonkin, pour l'expulsion des princes, etc. Il avait été promu général de division en 1882. Réélu, le 5 janvier 1886, sénateur du Jura par 494 voix (880 votants), il se prononça pour la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. Commandeur de la Légion d'honneur le 24 juin 1871, grand-officier le 29 décembre 1882, et membre du conseil de l'Ordre, le général Grévy a été admis à la retraite, comme général de division, le 27 novembre 1885.

GREYFIÉ DE BELLECOMBE (AMÉDÉE-CHARLES-HENRY), député au Corps législatif de 1860 à 1862, né à Moutiers (Savoie) le 20 novembre 1811, était avocat à Chambéry. Après l'annexion de la Savoie à la France, il fut élu, avec l'appui du gouvernement, le 9 décembre 1860, député de la 2^e circonscription du nouveau département de la Savoie au Corps législatif, par 16,238 voix (17,947 votants, 32,116 inscrits). M. Greyfié de Bellecombe n'avait pas eu de concurrent. Il prit place, au Palais-Bourbon, dans les rangs de la majorité dynastique, mais ne siégea que jusqu'au commencement de l'année 1862 ; ayant donné sa démission de député, il fut remplacé par M. Palluel. Officier de la Légion d'honneur.

GRICOURT (CHARLES-EMMANUEL-RAPHAËL THÉRY, MARQUIS DE), sénateur du second Empire, né à Paris le 17 février 1813, mort à Paris le 29 janvier 1885, s'attacha de bonne heure à la cause bonapartiste : il figurait, comme « officier d'ordonnance » et co-prévenu du prince L.-N. Bonaparte, au nombre des accusés de Strasbourg acquittés par le jury le 18 janvier 1837. Le succès du coup d'Etat de 1851 et le rétablissement de l'Empire appelèrent M. de Gricourt aux honneurs. Devenu chambellan de l'Empereur, il fut, le 1^{er} juillet 1863, nommé sénateur, et soutint naturellement de ses votes le gouvernement de Napoléon III. La révolution du 4 septembre 1870 mit fin à la carrière politique de M. de Gricourt. Retiré un moment en Belgique, il publia un volume sur les *Relations de l'Allemagne avec la France sous Napoléon III* (Bruxelles, 1870), et revint mourir à Paris.

GRIEU (LOUIS-CHARLES DE), député en 1789, né à Saint-Benoit-d'Hébertot (Calvados) le 21 septembre 1755, mort à une date inconnue, était prieur commendataire de Saint-Hymer en Normandie. Élu, le 24 avril 1789, député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Rouen, il n'eut dans l'Assemblée qu'un rôle très effacé. Le *Moniteur* n'a pas mentionné son nom. Le portrait de L.-C. de Grieu se trouve à la Bibliothèque de Rouen.

GRIFFE (CHARLES-ANTOINE-JULES), membre du Sénat, né à Thézou (Hérault) le 18 octobre 1825, fit à la faculté de Toulouse ses études de droit, fut reçu licencié en 1847 et exerça la profession d'avocat à Béziers. D'opinions libé-

rales, il fut nommé, le 9 novembre 1870, président du tribunal civil de Nîmes, devint, le 8 octobre 1871, membre du conseil général du département de l'Hérault pour le canton de Murviel, y soutint les institutions républicaines, et se présenta, le 30 janvier 1876, comme candidat au Sénat dans ce département : il réunit alors, sans être élu, 190 voix sur 416 votants. Au premier renouvellement partiel (5 janvier 1879), M. Griffé fut élu sénateur de l'Hérault par 272 voix (418 votants) ; il prit place à la gauche républicaine, prêta son concours au ministère Dufaure, reçut, le 14 juillet 1879, la décoration de la Légion d'honneur, vota pour les lois Ferry sur l'enseignement, pour l'application des lois existantes aux congrégations non autorisées, et prit une part assez active aux travaux parlementaires. M. Griffé protesta contre l'élection comme sénateur inamovible (1881) de M. de Voisins-Lavernière, par cette raison que les bulletins blancs n'étaient pas entrés dans le calcul de la majorité ; les précédents étant contraires à sa thèse, le sénateur de l'Hérault déposa une proposition de loi tendant à empêcher ce fait à l'avenir. Il se prononça pour la nouvelle formule du serment judiciaire, pour la réforme du personnel de la magistrature, pour la politique coloniale, pour les ministères opportunistes, et, lors du débat (1884) sur la réforme électorale du Sénat, se déclara, par un amendement que la Chambre haute repoussa, partisan de l'élection par le suffrage universel à deux degrés. M. Griffé intervint aussi dans les discussions économiques, où il soutint les idées protectionnistes, et se prononça notamment (avril 1887) contre la ratification d'un traité de commerce conclu avec la Grèce, en alléguant que ce traité, qui abaissait les droits d'entrée sur les raisins secs, allait faciliter la concurrence faite par les vins industriels aux vins naturels. M. Griffé vota pour l'expulsion des princes, pour la nouvelle loi militaire, et en dernier lieu : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

GRIFFON DE ROMAGNÉ (PIERRE-ÉTIENNE-LAZARE), député en 1789, né à Saint-Denis (île d'Oléron, Charente-Inférieure) le 18 décembre 1723, mort en émigration, s'intitulait chevalier, seigneur de Romagné, des Mothais, Mezeron, Pontzières et autres lieux, et était fils d'Étienne-François Griffon, lieutenant-général criminel au présidial de la Rochelle, et de Anne-Agathe Martin de Chassiron. Il entra dans la carrière judiciaire comme son père, fut conseiller d'honneur, lieutenant du présidial de la Rochelle, et, le 12 décembre 1764, premier maire élu de la Rochelle en vertu de l'édit de Compiègne du mois d'août précédent. Cette élection, entachée, prétendit-on, de vices de forme, ne fut pas confirmée par le roi, dont le représentant, le maréchal de Senectère, gouverneur de la Rochelle, défendit à l'ancien maire d'installer le dernier élu dans la charge, afférente à sa nouvelle dignité, de colonel des milices bourgeoises. L'élection fut recommencée, et Griffon ne fut pas choisi par le roi sur la liste des trois candidats présentés. Cette lutte avec la cour valut à Griffon une certaine popularité locale, sans le compromettre d'ailleurs vis-à-vis du pouvoir, car la faveur royale l'appela, quelque temps après, aux fonctions de conseiller-maire en la cour des Comptes. Électeur de la noblesse du bailliage de l'île d'Olé-

rou au moment des Etats-Généraux, il présida l'Assemblée électorale du tiers-état à la Rochelle, et, le 26 mars 1789, fut élu premier député de ce dernier ordre aux Etats-Généraux pour la sénéchaussée de la Rochelle. Dans la séance préparatoire du tiers, à Versailles, le 1^{er} juin suivant, il fut nommé, par le privilège de l'âge, « adjoint du doyen des communes. » Il présenta (15 décembre 1789), un comité chargé de la division du royaume en départements, avec ses collègues du pays d'Annis, un « Mémoire » pour demander que l'Aunis, séparé de la Saintonge, fut appelé à former un département particulier, soit isolément, soit en y annexant l'île d'Oléron et une portion du Bas-Poitou. Son rôle fut d'ailleurs très effacé dans l'Assemblée, dont il fut cependant un moment vice-président : le *Moniteur* ne mentionne pas son nom. En 1792, il fut incarcéré à Bronage, comme suspect, et, rendu à la liberté, se hâta de partir en émigration, où il mourut.

GRILLE (EUGÈNE-JOSEPH-MARIE, MARQUIS DE), député de 1839 à 1848, né à Arles (Bouches-du-Rhône) le 23 septembre 1803, mort à Arles le 20 juillet 1837, propriétaire à Arles, fut élu, le 2 mars 1830, député du 5^e collège des Bouches-du-Rhône (Arles), avec 152 voix (269 votants, 296 inscrits), et successivement réélu, le 9 juillet 1842, par 193 voix (285 votants, 361 inscrits), contre 90 à M. Remacle, et, le 1^{er} avril 1846, par 236 voix (311 votants, 397 inscrits), contre 74 à M. Honoré Clair. Le marquis de Grille, bien qu'élu comme légitimiste, soutint les ministères du 12 mai et du 29 octobre, et vota notamment pour l'indemnité Pritchard. La révolution de 1848 le rendit à la vie privée.

GRILLET (JACQUES-FRANÇOIS-VICTOR), député de 1830 à 1831, né à Besançon (Doubs) le 13 février 1782, mort à une date inconnue, était avocat à Besançon, lorsqu'il fut élu, le 28 octobre 1830, au collège de département, député du Doubs, par 242 voix (400 votants, 544 inscrits), en remplacement du marquis Terrier de Santans, démissionnaire. Partisan de la monarchie constitutionnelle et du gouvernement de Louis-Philippe, il vota avec la majorité jusqu'en 1831, époque à laquelle il quitta la vie politique.

GRILLON (EUGÈNE-VICTOR-ADRIEN), représentant du peuple en 1848 et 1849, né à Châteauroux (Indre) le 15 septembre 1800, mort à Châteauroux le 29 février 1865, avocat, maire de sa ville natale (1832-1846), se porta candidat à la députation dans le 1^{er} collège de l'Indre (Châteauroux) le 1^{er} août 1846; il échoua avec 105 voix, contre 330 au député sortant, M. Muret de Bort. Le 13 avril 1848, il fut élu représentant de l'Indre à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 7, par 32,157 voix (60,569 votants, 71,004 inscrits), fit partie du comité des travaux publics, et vota en général avec la droite, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret sur les clubs, pour les poursuites contre L. Blanc, mais contre les poursuites contre Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Rateau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Réélu, le 13 mai 1849, à la Légis-

lative, par le même département, le 4^e sur 5 avec 25,933 voix (50,138 votants, 73,546 inscrits), il continua de voter avec la majorité tant qu'elle soutint la politique de l'Elysée; il reprit sa place au barreau de Châteauroux après la session.

GRIMALDI. — Voy. MONACO (PRINCE DE).

GRIMAUD (JOSEPH), député de 1886 à 1889, né aux Costes (Hautes-Alpes) le 9 avril 1836, maire de Saint-Bonnet (Hautes-Alpes), fut désigné comme candidat républicain opportuniste dans les Hautes-Alpes, lors de l'élection partielle motivée par le décès de M. Ferrary, et fut élu député de ce département, le 28 novembre 1886, par 13,238 voix (24,030 votants, 31,209 inscrits), contre 10,395 voix à M. Euzière, républicain radical. Il prit place à la gauche modérée, soutint les ministères Rouvier et Tardif, et se prononça à la fin de la législature, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

GRIMAUDET. — Voy. ROCHEBOUET (DE).

GRIMAULT (THÉODORE), représentant en 1849, né à Marolles (Sarthe) le 3 juillet 1815, mort à Angers (Maine-et-Loire) le 2 décembre 1869, était membre du conseil général de la Sarthe lorsqu'il fut, le 13 mai 1849, élu par les conservateurs de ce département, représentant à l'Assemblée législative, le 7^e sur 10, par 55,181 voix (103,029 votants, 135,640 inscrits). Il fut de la droite monarchiste et vota avec la majorité de l'Assemblée : pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc. Il ne se rallia pas à la politique particulière de l'Elysée et, après le coup d'État, se présenta, sans succès, comme candidat indépendant au Corps législatif, dans la 1^{re} circonscription de la Sarthe : il réunit, le 29 février 1852, 1,435 voix contre 18,876 au général Rogé, candidat officiel, élu, 4,267 à M. de Nicolay et 1,479 à M. Lecornué. Le 24 mai 1869, M. Grimault fit une nouvelle tentative dans la même circonscription, et obtint, cette fois, 6,275 voix contre 18,721 à l'élu officiel, M. Haentjens, et 4,722 à M. Joigneaux.

GRIMMER (JEAN-GOTTHARD), membre de la Convention, né à Strasbourg (Bas-Rhin) en 1749, mort à une date inconnue, était ministre de la religion réformée à Wissembourg. A la Révolution, il devint administrateur du district de Wissembourg, puis du département du Bas-Rhin. Élu, le 8 septembre 1792, 3^e suppléant de ce département à la Convention, par 363 voix (507 votants), il fut nommé juge au tribunal révolutionnaire (1793) et ne fut admis à siéger à la Convention que le 10 ventôse an III; il s'y fit peu remarquer. Il fut plus tard maire de Strasbourg. Une décision du pouvoir exécutif (germinal an VII) le destitua de ses fonctions d'administrateur.

GRIMOARD DE BEAUVOIR. — Voy. ROURE (MARQUIS DE).

GRISON (JEAN-JOSEPH), député au Conseil des Anciens, né à Commercy (Meuse) le 29 août

1747, mort à Commercy le 29 août 1823, fut reçu (janvier 1769) avocat au parlement de Nancy et devint successivement conseiller au bailliage de Commercy (1775), président du tribunal du district de Commercy (octobre 1790), membre du bureau de conciliation (novembre 1792), et procureur-syndic du district (1793); en l'an II, il fut incarcéré comme suspect pendant six semaines, mais, après thermidor, passa officier municipal à Commercy, administrateur de la Meuse, et député du département au Conseil des Anciens, élu, le 23 vendémiaire an IV, par 124 voix sur 135 votants. Juge au tribunal d'appel de Nancy (22 prairial an VIII), président de la cour de justice criminelle de la Meuse (2 frimaire an XII), membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), conseiller à la cour impériale de Nancy (25 mars 1811), il fut mis à la retraite sous la première Restauration, le 3 novembre 1814, et fut nommé conseiller général de la Meuse le 7 mars 1816.

GRISONY (MARIE-JEAN-HUGOLIN, COMTE DE), député de 1815 à 1816, né à Rozès (Gers) le 25 avril 1778, mort à Rozès le 22 juin 1850, propriétaire et maire de cette ville, fut élu, le 22 août 1815, député du Gers au collège de département, par 113 voix (199 votants, 272 inscrits). M. de Grisony siégea dans la majorité de la Chambre introuvable. Il fut nommé conseiller général le 7 mai 1816, et n'appartint pas à d'autres assemblées.

GRIVART (LOUIS-RENÉ-JOACHIM), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1879, et ministre, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 30 juillet 1829, était avocat à Rennes en 1850. Docteur en droit, puis professeur suppléant à la faculté de Rennes en 1853, chargé bientôt après du cours de droit criminel, il quitta la faculté en 1857, pour se consacrer exclusivement au barreau. Membre du conseil de l'ordre des avocats depuis 1861, bâtonnier en 1866 et 1867, il fut élu, le 8 février 1871, représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale, le 9^e sur 12, par 88,811 voix (109,672 votants, 142,751 inscrits), et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la démission de M. Thiers, pour le septennat, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, pour les lois constitutionnelles, contre l'amendement Barthe, le retour à Paris, la dissolution et l'amendement Wallon. Orléaniste et catholique, secrétaire de la Chambre, il fit partie de la commission des Trente, fut rapporteur de la loi sur les titres au porteur et l'hypothèque maritime et du projet Lefranc sur la répression des délits de presse (février 1872); il se rapprocha, après la chute de Thiers, de M. de Broglie, et fut appelé dans le cabinet de Cisseu (22 mai 1874), au ministère de l'Agriculture et du Commerce. Démissionnaire le 9 mars 1875, il fut envoyé quelques mois plus tard comme délégué du gouvernement français à la conférence internationale de Bruxelles pour préparer le renouvellement de la convention sur le régime des sucres. Elu, le 30 janvier 1876, sénateur d'Ille-et-Vilaine, le 1^{er} sur 3, avec 287 voix (459 votants), il siégea à droite dans la chambre haute, vota la dissolution de la Chambre demandée par le cabinet du 16 mai, et, lors de la discussion de la loi des maires (août 1876), proposa à l'art. 2 un amendement portant que, jusqu'au vote de la loi organique municipale, tous les maires seraient nommés par le gouvernement, qui devait les choisir dans le conseil municipal. L'amendement fut rejeté à 30 voix de majorité.

Au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, M. Grivart échoua avec 214 voix sur 452 votants; le dernier élu de la liste républicaine, M. Le Bastard, obtint 237 suffrages. M. Grivart reprit sa place au barreau de Rennes.

GRIVEAU (LOUIS-NICOLAS), député au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Mormant (Seine-et-Marne) le 27 juillet 1743, mort à sa terre de Vannes (Meurthe) le 20 octobre 1823, « fils de M. Nicolas Griveau et de Marie-Magdeleine Moreau, sa femme », était conseiller général de la Meurthe. Le 4 mai 1811, il fut élu, par le Sénat conservateur, député de ce département au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1815, après s'être rallié à la déchéance de Napoléon I^{er}. Il n'appartint pas à d'autres assemblées.

GRIVEL (JEAN-BAPTISTE, BARON), député de 1834 à 1837, pair de France et sénateur du second empire, né à Brive (Corrèze) le 29 août 1778, mort à Brest (Finistère) le 10 septembre 1869, « fils de sieur Antoine Grivel, avocat au parlement, et de demoiselle Rose Chambaret », s'engagea lors de la première coalition (1792), servit sous les ordres de son père qui commandait le 4^e bataillon de la Corrèze à l'armée des Pyrénées-Orientales, et entra dans la marine en qualité d'aspirant (1796). A la rupture de la paix d'Amiens, il était enseigne à bord de l'*Impétueux* qu'il ne quitta que pour servir, comme lieutenant de vaisseau, dans les marins de la garde. Quand Napoléon créa le camp de Boulogne, il reçut le commandement d'une canonnière et eut plus d'une fois maille à partir avec les vaisseaux anglais. En 1805, à Vienne, on le chargea d'organiser une escadre de chaloupes canonnières sur le Danube; mais la victoire d'Austerlitz rendit ces précautions inutiles. Après la prise de Dantzig, il reçut l'ordre d'armer quelques canonnières avec les marins de la garde pour croiser à l'embouchure de la Vistule et gêner le commerce ennemi. Envoyé en Espagne en 1808, il assista à l'insurrection de Madrid, fut fait prisonnier à Baylen et, après 22 mois de captivité, réussit à s'évader des prisons de Cadix avec 35 matelots. Quelques mois plus tard, à la tête d'une compagnie de marins de la garde qu'il avait reconstituée, il se distingua au siège de cette ville et fut nommé officier de la Légion d'honneur. Rappelé en France en 1812, il prit part à la campagne de Saxe, assista à Lutzen et à Bautzen, avec le grade de capitaine de frégate, et se conduisit héroïquement à Arcis-sur-Aube, en 1814, ce qui lui valut d'être nommé capitaine de vaisseau. Aux Cent-Jours, il eut le commandement de la marine à Marseille. Aide-de-camp de l'amiral Duperré, il fut successivement envoyé dans le Levant sur la corvette l'*Espérance*, et aux Antilles sur la frégate l'*Astrée*. Contre-amiral en 1824, commandant de la station navale de l'Amérique du Sud, il eut à protéger nos nationaux à Rio-de-Janeiro lors de la révolution brésilienne, et, à son retour de station, fut nommé préfet maritime de Rochefort. Le collège électoral de cette ville (6^e de la Charente-Inférieure) le nomma député, le 21 juin 1834, avec 152 voix (295 votants, 367 inscrits), contre 135 à M. Audry de Puyravault, député sortant. Il siégea dans la majorité ministérielle. Vice-amiral et préfet maritime de Brest en 1834, il fonda l'école des mousses qui a rendu et rend encore de si grands services à notre marine. Louis-Philippe le créa pair de France le 6 avril 1845, et baron le 7 avril 1846.